

Automne 2022 – Rapports de la vérificatrice générale du Canada
La surveillance des eaux arctiques

RÉPONSE DU MINISTÈRE – RECOMMANDATIONS DU RAPPORT DU BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Para	Recommandation du BVG	Réponse du Ministère	Description du résultat final attendu	Échéance prévue	Étapes clés intermédiaires (Description/Échéances)	Organisation responsable/ Point de contact
Para 6.36	<p>La Défense nationale, Transports Canada, Pêches et Océans Canada et la Garde côtière canadienne, en travaillant ensemble, devraient prendre des mesures concrètes pour combler les lacunes de longue date en matière de connaissance du domaine maritime en Arctique, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l’incapacité de suivre les navires de manière continue et d’identifier les navires qui n’émettent pas de signaux. • les obstacles qui entravent la communication et l’intégration efficaces de l’information pertinente sur la 	<p>Recommandation acceptée. La Défense nationale, Transports Canada, Pêches et Océans Canada et la Garde côtière canadienne continueront de prendre des mesures pour réduire les lacunes en ce qui concerne la connaissance du domaine maritime de l’arctique, les restrictions des capacités de surveillance existantes, y compris celles des petits navires et les barrières à l’échange d’information.</p> <p>Nous adopterons une approche fondée sur les risques pour la connaissance du domaine maritime de l’Arctique comme nous le faisons pour les côtes Est et Ouest, les Grands Lacs et la voie maritime du Saint-Laurent. Dans le cadre du Protocole de communication de renseignements du Centre des opérations de la sûreté maritime (COSM) et de l’examen par un tiers du COSM, nous intégrerons des mesures pour déterminer les lacunes dans la surveillance, l’évaluation et la production de rapports sur la connaissance du</p>	<p>Réduction des lacunes en matière de connaissance du domaine maritime en Arctique et simplification du processus de communication et d’intégration de l’information pertinente sur la circulation des navires dans les eaux arctiques.</p>	31 décembre 2025	<p>Étape clé intermédiaire A : Le Comité national des gestionnaires du COSM entend examiner le protocole d’entente (PE) subsistant sur l’échange de renseignements dans le but d’élaborer une entente révisée qui prend en compte toutes les préoccupations. Présentement, les partenaires élaborent les exigences d’échange de renseignements conjoints, guidés par les réponses d’un sondage sur l’échange de renseignements et par une matrice des renseignements essentiels. Ces outils seront utilisés pour jeter les bases de la révision du PE subsistant sur l’échange de renseignements du COSM. Le Comité national des gestionnaires du COSM ont jusqu’au mois de décembre 2022 pour amorcer la révision du PE sur l’échange de renseignements, dont la version révisée sera mise en œuvre d’ici le 31 décembre 2023.</p> <p>Date de fin : T3 EF 2023-2024</p> <p>Étape clé intermédiaire B : Les SMA du COSM exigent qu’un tiers indépendant du COSM examine les processus de gestion et de prise de décision du programme du COSM. Le projet d’examen exhaustif et de renouvellement, en s’appuyant sur les examens et les évaluations antérieures, créera des possibilités et présentera des recommandations pour</p>	<p>Marine royale canadienne (MRC)</p>

Automne 2022 – Rapports de la vérificatrice générale du Canada
La surveillance des eaux arctiques

Para	Recommandation du BVG	Réponse du Ministère	Description du résultat final attendu	Échéance prévue	Étapes clés intermédiaires (Description/Échéances)	Organisation responsable/ Point de contact
	circulation des navires dans les eaux arctiques.	domaine maritime et la voie à suivre concernant la flexibilité opérationnelle, les options et les outils. Les obstacles législatifs, réglementaires et autres seront considérés dans les efforts de renouvellement. Les stratégies de mise en œuvre sur la connaissance du domaine maritime et la sûreté maritime dans l'Arctique du Groupe de travail interministériel sur la sûreté maritime concentreront davantage nos efforts collectifs visant l'élaboration d'une approche de gestion du risque qui définit les risques importants et les mesures d'atténuation correspondantes. Nous préparerons des plans d'action qui identifieront clairement nos responsabilités respectives à cet égard.			<p>améliorer l'efficacité générale des COSM à long terme. Plus précisément, afin de déterminer les lacunes existantes et potentielles qui influent sur la capacité des COSM à fournir de la connaissance du domaine maritime, le projet d'examen exhaustif et de renouvellement concentrera ses efforts à analyser les fonctions et les résultats actuels du COSM. Le projet déterminera également les activités qui pourraient renforcer et soutenir davantage la mission du COSM au cours des prochaines années. L'examen exhaustif et les recommandations qui en découlent seront utilisés pour renouveler le programme du COSM. L'échéance de l'examen est prévue pour le 31 décembre 2023.</p> <p>Date de fin : T3 EF 2023-2024</p> <p>Étape clé intermédiaire C : La Marine royale canadienne (MRC) achète des capacités additionnelles pour augmenter la surveillance des eaux arctiques. La MRC a récemment reçu son troisième navire de patrouille extracôtier et de l'Arctique (NPEA) et devrait recevoir son sixième et dernier NPEA d'ici 2025. Chaque NPEA additionnel permet à la MRC de mener des activités de surveillance des eaux arctiques plus rigoureuses et plus approfondies pour des périodes de plus en plus longues pendant la saison navigable de l'Arctique. Accessoirement, le processus d'attestation des NPEA pour des opérations de vol d'hélicoptères Cyclone de l'ARC est en cours. Lorsqu'il sera achevé, la portée de surveillance de tout</p>	

Automne 2022 – Rapports de la vérificatrice générale du Canada
La surveillance des eaux arctiques

Para	Recommandation du BVG	Réponse du Ministère	Description du résultat final attendu	Échéance prévue	Étapes clés intermédiaires (Description/Échéances)	Organisation responsable/ Point de contact
					NPEA qui navigue dans les eaux arctiques transportant un équipage de vol et un hélicoptère Cyclone augmentera grandement. Date de fin : T2 EF 2025-2026	
Para 6.66	Pour remédier aux retards dans la livraison d'équipement pour remplacer et améliorer les capacités fédérales clés utilisées pour la surveillance maritime dans l'Arctique canadien, et pour atténuer le risque que plusieurs types d'équipement cessent de fonctionner avant qu'ils puissent être remplacés, la Défense nationale, Transports Canada, Pêches et Océans Canada, la Garde côtière canadienne et Services publics et Approvisionnement Canada devraient :	Réponse de chaque entité – Recommandation acceptée. La Défense nationale, Transports Canada, Pêches et Océans Canada, la Garde côtière canadienne et Services publics et Approvisionnement Canada conviennent qu'il est important d'acquérir du matériel en temps opportun et de gérer les risques liés aux capacités concernant la surveillance des eaux arctiques.	L'évaluation et l'exploration continues de possibilités pour réduire les retards dans les projets tout en relevant les difficultés pour faire progresser un des programmes de projet d'acquisition de biens d'équipement les plus complexes au gouvernement, y compris les projets précisément utilisés pour la surveillance maritime.	31 mars 2024		Sous-ministre adjoint (Matériels) / État-major interarmées stratégique (ÉMIS)

Automne 2022 – Rapports de la vérificatrice générale du Canada
La surveillance des eaux arctiques

Para	Recommandation du BVG	Réponse du Ministère	Description du résultat final attendu	Échéance prévue	Étapes clés intermédiaires (Description/Échéances)	Organisation responsable/ Point de contact
	<ul style="list-style-type: none"> établir les possibilités et prendre des mesures pour acquérir des équipements en temps opportun; 	<p><u>Défense nationale</u> : Le ministère de la Défense nationale (MDN) continuera de collaborer avec ses partenaires et les organisations centrales dans le cadre des efforts continus pour assurer le maintien continu des capacités, notamment l'acquisition de l'équipement en temps opportun. Nos plans d'action de la direction (PAD) élaborés en réponse à l'audit de la Stratégie nationale de construction navale par le BVG en 2021 définissent les efforts en cours pour écarter les risques associés à la surveillance par les navires.</p>		31 mars 2024	<p><u>Étape clé intermédiaire A</u> :</p> <p>Des conversations continues et utiles et envois de rapports sur les projets d'acquisition utilisés pour la surveillance maritime aux Comités supérieurs de révision (CSR) et, au besoin, aux Conseils de gestion des programmes (CGP).</p> <p>Date de fin : T4 EF 2023-2024</p> <p><u>Étape clé intermédiaire B</u> :</p> <p>La progression d'une initiative stratégique autour de l'amélioration générale du calendrier des résultats et de l'amélioration du libellé des contrats concernant la gestion du calendrier et de la valeur acquise sera ajoutée dans les modèles d'approvisionnement ainsi que dans les techniques d'échéancier probabilistes afin de mieux intégrer les risques dans l'élaboration des calendriers de projets, y compris les risques associés à la surveillance maritime.</p> <p>En plus de ce qui est indiqué ci-dessus, les comités interministériels de la Stratégie d'approvisionnement en matière de défense (SAMD) désignés aux niveaux du sous-ministre, du sous-ministre adjoint, du directeur général et du directeur des principaux ministères et des membres des organismes centraux feront l'examen des approvisionnements principaux, ce qui habilitera les capacités des FAC grâce à :</p> <ul style="list-style-type: none"> la prise de décision collaborative et 	Sous-ministre adjoint (Matériels)

Automne 2022 – Rapports de la vérificatrice générale du Canada
La surveillance des eaux arctiques

Para	Recommandation du BVG	Réponse du Ministère	Description du résultat final attendu	Échéance prévue	Étapes clés intermédiaires (Description/Échéances)	Organisation responsable/ Point de contact
					<p>pangouvernementale sur les approvisionnements principaux de la Défense nationale et de la Garde côtière canadienne;</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'identification précoce des problèmes, la surveillance régulière et le renvoi en temps opportun pour une résolution décisive; • la consultation des ministères concernés tout en assurant le consensus par rapport à la meilleure approche d'approvisionnement. <p>Date de fin : T4 EF 2023-2024</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> • élaborer et approuver des plans d'urgence pour faire face au risque d'avoir des capacités de surveillance réduites si des satellites, des navires ou des aéronefs clés cessent de fonctionner avant d'être remplacés. 	<p>La planification cyclique et l'approbation des plans opérationnels par le MDN comprendront les risques liés aux capacités de surveillance réduite des eaux arctiques si les satellites, les navires et les aéronefs clés existants ne peuvent plus être utilisés ou ne sont plus remplacés. Les plans opérationnels seront adaptés pour intégrer les capacités provisoires à mesure que la situation évolue.</p>	<p>Cette partie du PAD sera considérée comme fermée lorsque :</p> <ol style="list-style-type: none"> l'évaluation du risque est comprise dans les autorités de mission, le CSE sur l'Arctique et les directives, s'il y a lieu; les directives de planification sont diffusées pour l'élaboration et les mises à jour du plan opérationnel. 	<p>31 décembre 2023</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. L'État-major interarmées stratégique ajoutera une évaluation du risque et des hypothèses de planification aux examens cycliques appropriés de l'autorité de mission (p. ex. : Op LIMPID), au cadre stratégique des effets sur l'Arctique et aux directives. 2. Les directives de planification élaborées par l'État-major interarmées stratégique pour les employeurs de la force dans le but de mettre au point des plans subordonnés dans le cadre de l'examen régulier de la planification opérationnelle ainsi que sa mise à jour selon les nouvelles directives. <p>Date de fin : 31 décembre 2023</p>	<p>État-major interarmées stratégique (ÉMIS)</p>